

ASSEMBLÉE NATIONALE

ÉCOLE INCLUSIVE - (N° 1540)

AMENDEMENT

N ° AC14

présenté par

M. Pradié, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Boucard, M. Brochand, Mme Duby-Muller,
M. Gaultier, Mme Genevard, Mme Kuster, Mme Le Grip, Mme Meunier, M. Minot, M. Peltier et
M. Reiss

ARTICLE 2

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.